

Rapport de la sous-commission des comptes 2015

Dicastère de M. Jean-Charles Legrix

Composition de la sous-commission

Pierre-Yves Blanc (Les Verts)
Oguzhan Can (PS): excusé
René Curty (PLR) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 22 mars 2016 en présence de Monsieur Jean-Charles Legrix, directeur du DSET, Monsieur Denis Cattin, administrateur, du lieutenant-colonel Thierry König, commandant du SIS des montagnes et du premier-lieutenant Baptiste Develey, chef de service du domaine public.

Remarques générales

Suite au passage de MCH1 à MCH2, il est souvent difficile de faire des comparaisons entre les comptes 2014 et 2015. Néanmoins, les nombreuses remarques fournies dans le document élaboré par Monsieur Cattin ont permis aux commissaires d'avoir une bonne vue de la marche du dicastère, ce qui explique également le peu de questions que ces derniers ont posées. Le dicastère n'a pas connu de modifications en 2015 par rapport à 2014.

560 Cultes

La différence entre le budget CHF 115'710.- et les comptes CHF 94'130.- provient de la vente du Temple de l'Abeille par l'EREN à Evaproduct, donc, un peu moins de charges pour la ville.

860 Service du domaine public

Le chef de service nous informe que, suite au renouvellement des cadres, il y a deux agents de moins sur le terrain. De plus, la remise des commandements de payer se fait par le SDP et plus par NSA.

Un commissaire fait la remarque que le SDP a plus de tâches à réaliser actuellement avec un effectif diminué. Serait-il devenu plus performant ? M. Develey répond que son effectif ne lui permet plus de contrôler correctement les zones bleues. L'état des finances de la Ville explique cela.

Il y a un important écart, au niveau des recettes des amendes d'ordre, qui est dû à deux facteurs. Premièrement, le montant moyen d'une amende a été estimé à CHF 71.- par l'ancien chef de service, alors qu'il est effectivement de CHF 64.-. De plus, l'estimation a été faite par rapport à 2014, année durant laquelle il y avait eu beaucoup d'amendes, suite à l'hiver rigoureux. Par contre, le canton restitue à la ville le 75 % du montant des amendes facturées, que celles-ci soient payées ou non. Le 25 % que le canton garde en sa possession permet de couvrir la gestion de la facturation, le paiement et les pertes sur débiteurs.

Un commissaire demande s'il est possible d'effectuer le calcul sur une moyenne de 5 ans. Comme les années précédentes tenaient compte des radars, il est impossible d'en prendre part.

Un commissaire demande s'il ne serait pas judicieux de retirer les feux le long du Pod étant donné que, malgré tout, ça ne se passe pas si mal avec les feux clignotants. Il lui est répondu que, étant donné qu'il y a deux voies de circulation, soit on remet des feux, soit on met des îlots partout (comme devant le centre des Entilles) et une éventuelle réduction de la vitesse autorisée (30 km/h) n'y changerait rien.

Concernant la taxe des chiens, il est mis dans les remarques que la diminution des encaissements provenait de la diminution du nombre de chiens. On a aussi évoqué la piste que certains propriétaires omettraient de déclarer leur chien depuis qu'ils doivent suivre des cours (affaire à suivre à la trace). La Commune n'a pas les moyens de contrôler qui a payé la taxe pour son chien et qui ne l'a pas payée. M. Legrix demande qu'un rappel soit fait aux propriétaires n'ayant pas payé la taxe afin de s'assurer qu'ils n'ont plus de chien.

Le résultat 2015 (charges-revenus) des postes 860 à 875 laisse apparaître un excédent de charges légèrement inférieur à ce qui avait été budgété :

Budget : CHF 7'181'410.-

Comptes : CHF 7'023'872.-

Différence : CHF 157'538.- soit, - 2,19.%.

870 Défense incendie région

871 Service ambulancier

872 Missions de secours

875 Police du feu

Le commandant König nous explique les changements qu'il y a eu dans son service. Le 144 a été centralisé à Lausanne. Il y a en permanence trois ambulances disponibles le jour et deux la nuit. Les ambulances interviennent dans l'ensemble du canton (mutualisation au niveau cantonal). Ce service s'est déjà trouvé à la limite de ses possibilités. La facturation des ambulances se fait maintenant sur une base forfaitaire (tarif suisse) dès le 1^{er} septembre 2015, ce qui a entraîné une légère diminution des recettes.

Les pompiers, quant à eux, n'interviennent qu'au niveau des montagnes (régionalisation), sauf pour certaines tâches spécifiques des missions de secours, par exemple : routières ou ferroviaires.

880 Protection civile

890 OPC

Ces chapitres n'appellent aucun commentaire.

902 Services industriels

Le dividende maximum de 6% a été obtenu.

Le résultat 2015 (charges-revenus) du poste 902 laisse apparaître un excédent de revenus supérieur à ce qui avait été budgété :

Budget : CHF 3'323'000.-

Comptes : CHF 3'853'879.-

Différence : CHF 530'879.- soit, + 15,98 %.

Un commissaire fait la remarque que l'éclairage public est allumé trop tard le soir et éteint trop tôt le matin. Ceci est particulièrement visible en hiver lorsque les enfants vont à l'école dans des rues sombres car les lampes sont déjà éteintes et en reviennent le soir dans des rues tout aussi sombres car les lampes ne sont pas encore allumées. Cet état de fait est particulièrement observable le long du Pod, quand les vitrines sont déjà allumées et les rues déjà assombries. Il a été répondu que la demande sera faite auprès de Viteos.

911 Eaux-réseau

Rien à signaler, étant donné que les revenus couvrent les charges.

Le rapporteur
René Curty